



Réunion annuelle de l'Assemblée générale

Samedi le 16 juin 2012, de 9h à 12h, à l'école St-Alban

La situation des exutoires du lac

Il existe deux exutoires du lac Clair : sa décharge naturelle et un ouvrage de régulation artificiel, communément appelé «la pelle».

La décharge naturelle est plus ou moins naturelle. Son seuil a été rehaussé, sur plusieurs décennies, notamment pour l'exploitation forestière, par les différents propriétaires du lac. Le niveau du lac a alors été haussé d'environ 20 pouces. Ce niveau rehaussé est maintenant considéré le niveau normal du lac. Il ne pourrait être ramené au niveau original sans d'importantes conséquences sur les nombreuses infrastructures installées autour du lac et par ailleurs, le périmètre végétal est maintenant adapté, après 70 ans, à ce nouveau niveau. Ramener la décharge naturelle à son état vraiment naturel est donc exclus.

D'autres interventions mineures, non documentées et difficiles à identifier, ont plus récemment été appliquées à la décharge naturelle. Aujourd'hui la décharge naturelle est dotée d'un seuil désuet, mal étanché et encaissé. Résultat : elle ne laisse pas s'écouler assez rapidement les eaux des crues et lorsque l'étiage normal d'été est atteint, les fuites du seuil laissent le niveau des eaux s'abaisser sous la normale lorsque la pluie se fait rare.

La «pelle», de son côté, était en très mauvais état. Le mécanisme était usé et très difficile à manœuvrer. Des fuites importantes existaient de chaque côté de l'ouvrage, contribuant à la baisse des eaux sous le niveau normal en période de sécheresse.

Une intervention majeure a été appliquée à la pelle en septembre 2011. Les fuites latérales ont été colmatées. Le mécanisme (la pelle proprement dite, mécanisme de régulation du niveau des eaux) a été supprimé et un seuil dont la crête est à l'élévation normale des eaux a été bâti. Cette crête étant située à un niveau appréciablement plus élevé que la base de la pelle maintenant éliminée, la capacité d'évacuation de l'ouvrage a été beaucoup diminuée. La pelle est désormais un barrage, au sens légal du terme, classé «E» par le ministère de l'Environnement, soit la classification la plus basse, nécessitant le moins de contrôles, d'inspections et de frais de surveillance et d'entretien.

Une intervention légère a également été effectuée à la décharge naturelle en septembre 2011 pour augmenter son débit d'évacuation.

Le problème actuel

La réduction de débit du barrage (la pelle) n'est pas suffisamment compensée par l'augmentation de débit de la décharge naturelle. Résultat : lors des crues, même légères, le niveau du lac monte rapidement très au-dessus de la normale et prend beaucoup de temps à revenir à la normale. Le printemps 2012, avec son peu de neige et son taux normal de pluies, démontre clairement le manque de capacité d'évacuation des eaux. Un gros hiver de neige suivi d'un printemps pluvieux amènerait des niveaux d'eau inacceptables.

La réaction du Conseil d'administration

Nous avons décidé d'avoir recours à une firme d'ingénierie pour nous conseiller dans la recherche de solutions. Nous avons choisi *Le groupe Roche*.

Une première rencontre a eu lieu vendredi le 15 juin.

Les pistes de solution

1. Une évaluation de l'apport en eau du bassin versant doit être faite et mise en relation avec la capacité d'évacuation de la décharge naturelle et du barrage combinés afin de bien juger l'ampleur de la difficulté.
2. Deux façons de corriger la situation s'offrent à nous :
 - a) modifier le seuil de la décharge naturelle de façon que :
 - i) il soit exactement au niveau d'eau normal. Il est actuellement au-dessus du niveau normal mais pas en assiette et ne peut donc réguler le niveau adéquatement;
 - ii) les fuites soient colmatées de sorte que lorsque le niveau des eaux est normal, ce niveau soit maintenu.
 - b) modifier le barrage :
 - i) en l'élargissant de quelques mètres de façon que sa capacité d'évacuation soit suffisamment augmentée pour suffire dans la plupart des situations;
 - ii) en lui ajoutant une «pelle» moderne pour évacuer les crues exceptionnelles.

La première piste nous semble la plus simple, d'autant plus que nous devons, dans un avenir plus ou moins rapproché, intervenir de toutes façons sur la décharge naturelle en raison de la vétusté de son seuil artificiel actuel. Par contre, il est possible, probable même, qu'une intervention sur la décharge amène le ministère de l'Environnement à la considérer comme un barrage de classe «D», ce que nous excluons totalement en raison des coûts associés à la gestion d'un tel barrage.

Nous opterions alors pour la seconde piste.

Où nous en sommes

Nous attendons de Roche une offre de services, basée sur les éléments qui vous sont présentés ici. L'offre devrait nous parvenir d'ici une quinzaine de jours. Nous ne sommes pas en mesure de donner quelque appréciation que ce soit des coûts éventuellement engendrés par les correctifs.